



CAPL du 6 juillet 2009

2 arrivées et 5 mutations internes

Lors de chaque Commission Administrative Paritaire Locale, les élus CGT analysent les possibilités de mouvements internes.

Dès que la Direction nous communique ses propositions et après en avoir pris connaissance les représentants du personnel CGT présentent d'autres alternatives.

En effet, les élu(e)s CGT essayent dans la mesure du possible de tenir compte des anciennetés des demandes et des situations personnelles des agents. A ces critères s'ajoutent la présence des postes déficitaires et le nombre d'arrivées dans notre département.

Lors de cette CAP locale certaines propositions faites par la CGT ont été retenues. Cependant la Direction a décidé de créer un mouvement spécifique pour l'emploi d'adjoint au service des ressources humaines (RHBL).

La CGT a dénoncé avec énergie cette pratique de poste à profil en soulignant que plusieurs agents avaient déjà postulé pour cet emploi.

Faut-il donc croire qu'il existe des raisons obscures ou un enjeu extrêmement important pour faire appel à une demande de candidature départementale ?

La position de la Direction pénalise de fait un collègue qui postule pour ce poste depuis 2005. La CGT sera vigilante pour cette prochaine CAPL.

Tous les agents doivent être traités sur le même pied d'égalité.

Concernant le mouvement, vous trouverez ci-dessous les propositions faites de la Direction et celles de la CGT.

NOMS / année de la demande	Propositions de la Direction	Propositions des élus CGT acceptées
Mr MIRALLES (TBagnères) / 2006		ERR
Mme BRAUER (Tmale Tarbes) / 2009	T Bagnères	T Bagnères
Mme JUNCA-BOURBON (Arrivée)	T Bagnères	T Bagnères
Mme DELIEU (Arrivée)	RHBL	T Bagnères
Mme FONTAN (T OSSUN) demande ERR 2009	ERR	Tmale Tarbes
Mme LASCOUX-BELLEOSTE (Tmale Tarbes) / 2007	T Ossun	T Ossun
Mme CERRILLO (TG Compta) / 2006	Tmale Tarbes	Tmale Tarbes
NOMS	Propositions de la Direction	Propositions des élus CGT refusées
Mme DUMONT-VILLENEUVE (T Lourdes) / 2005		TG Compta
Mr MAÏS (TG Dépense) / 2005		RHBL

En ce qui concerne les demandes rejetées, la Direction s'est engagée à reconsidérer la demande de Mme DUMONT-VILLENEUVE pour la prochaine CAPL. Quant à Mr MAÏS, malgré nos interventions, il devra postuler au poste d'adjoint RHBL, lors de la parution de la demande départementale.

Encore fois, les élu(e)s CGT ne peuvent accepter la création de postes à profil dans ce département. Cette pratique est dangereuse et nuit à la transparence des mouvements de mutation.

Enfin lors de la précédente CAPL, la Direction nous avait signalé son intention d'inscrire des postes dans le mouvement spécifique. Cela sera fait pour juillet 2010 pour 3 postes : **T Vielle Aure, T Saint Laurent et T Castelnau.**

... Lire au verso la déclaration des élu(e)s CGT.

Déclaration des élu(e)s CGT

Pour la deuxième fois, une CAP commune se tient pour étudier les possibilités de mutation dans le département. En effet, 2 collègues arrivent en septembre et octobre et il existe des demandes internes à satisfaire.

De plus, notre département connaît deux postes déficitaires (T Bagnères, T Vielle Aure) et un poste à pouvoir à l'ERR.

Dans ces conditions, les élus CGT ont des propositions à vous faire en intégrant certains critères sans forcément tenir compte des chiffres ORE que la CGT a toujours combattu. Cet Outil de Réduction des Emplois ne sert qu'à supprimer des emplois et à restructurer le réseau.

Les élu(e)s CGT ont donc recherché à :

- Répondre aux attentes des demandes internes
- Apporter des solutions pour les postes déficitaires
- Tenir compte des situations personnelles de chaque agent y compris les nouveaux arrivants

La Direction a fait connaître ses propositions aux délégués du personnel, celles-ci sont surprenantes et ne répondent en rien aux besoins des agents..

La nomination à la TG (1 arrivée en octobre) sans tenir compte des demandes internes relève de la provocation. Il ne s'agit pas là de notre part, de porter un jugement sur la personne mais surtout, de dénoncer cette pratique de nomination.

Les élu(e)s CGT dénoncent ici le côté arbitraire et subjectif de cette mutation. Habituellement, sauf cas particulier, les priorités étaient données aux demandes les plus anciennes.

Vous ne tenez pas compte des anciennetés des demandes sous de faux prétextes. Certains n'ont pas le profil, d'autres sont indispensables. Existe il des postes à profil ?

Encore une fois, l'exercice est difficile mais on se doit de respecter quelques règles. Sinon, c'est la porte ouverte à une forme de clientélisme à beaucoup d'incompréhensions et de frustrations.

Les élu(e)s CGT souhaitent connaître de façon explicite les raisons qui ont motivé de tels choix.

Les élu(e)s CGT :

Catégorie B

- Christianne Barthe TG Recouvrement
- Franck Bazeille TG CDC
- Thierry Maïs TG Dépense
- Didier Vergé TArgelés

Catégorie C

- Annick Fourcade TP Tarbes
- Olivier Biquillon Venturetti Paerie
- Sibèle Célério T Arreau